

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°

2023070

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RÉCART), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

OJ n°4 : Composition des commissions communales

Rapporteur : M. le Maire

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales article L.2121-22 ;
- Considérant la délibération du 27 mai 2020 fixant le nombre des commissions communales pour le mandat 2020 – 2026,

- Considérant qu'il convient d'actualiser et de mettre à jours les membres de certaines commissions suite à des démissions d'élus et à l'intégration de nouveaux conseillers,
- Considérant que le maire est Président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint ;

Après en avoir délibéré,

- CONFIRME à 5 le nombre de commissions communales pour le mandat 2020-2026 ;
- ACTUALISE la composition des commissions communales de travail de la façon suivante :

Commission Affaires Sociales

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la petite enfance, au monde scolaire et périscolaire, à la restauration scolaire, centre de loisirs et local jeune, au lien social et demandes d'aides et au 3^{ème} âge.

Sont candidats : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Maud BARRAL, Mme Bénédicte LARCEBEAU, Mme Céline FAYS, Mme Nathalie HARAN, Mme Laure TRÉMOUILLE, M. Marc PERRIER, M. Cédric BRESAC, M. Mikel AMILIBIA.

➤ *Elus à l'Unanimité*

Commission Travaux

Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux travaux d'investissements, aux travaux d'entretien généraux : bâtiments, voirie, réseaux et espaces verts...

Sont candidats : M. Frédéric ETCHEGARAY, Mme Sylvie ITHOURRIA, Mme Guénael LE CAM, M. Arnaud PAVLOVSKY, M. Philippe ENSALES, M. Marc PERRIER, M. Jean Baptiste HALTY.

➤ *Elus à l'unanimité*

Commission Urbanisme & Aménagement du Territoire

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à l'urbanisme, le développement territorial, l'environnement et le cadre de vie.

Sont candidats : M. Philippe ENSALES, Mme Valérie ETCHART, M. Jean Baptiste HALTY, M. Christian GARRIGUES, M. Arnaud PAVLOVSKY.

➤ *Elus à l'Unanimité*

Considérant la délibération n°2020027 du 27 Mai 2020, Monsieur le Maire précise qu'il n'y pas lieu de modifier la composition de la commission Communication et Vie associative et de la commission finances et administration générale.

Pour rappel :

Commission Finances et Administration générale

Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux budgets, au développement économique, à la prospective financière et aux ressources humaines.

Membres : M. Yannick BASSIER, Mme Valérie ETCHART, M. Bernard COMBES, Mme Guénael LE CAM, Mme Nathalie HARAN.

Commission Communication & Vie associative

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la communication au lien avec les associations du village, à l'organisation de manifestations municipales ainsi qu'au soutien à la langue et à la culture basque.

Membres : Mme Valérie RECARTE, Mme Fleur BEYRIS, Mme Marie ROSPIDE, M. Cédric BRESAC, M. Bernard COMBES, M. Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

